



LE THILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DELHALT (16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER, Maire**, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, publiée le 15 Novembre 2020, qui proroge l'état d'urgence sanitaire au 16 Février 2021 inclus

Date de convocation :
10 décembre 2020

Date d'affichage :
10 décembre 2020

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **CHARPENTIER**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**,
Madame **CABRERA**, Adjointes au Maire,

Nombre de
conseillers :

Madame **LE MILLOUR**, Madame **AMBERT**, Madame **HAFED**, Madame
MATHURINA, Madame **DA CRUZ**, Conseillères Municipales déléguées,

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Monsieur **ESNEE**, Monsieur **KOVAC**, Monsieur **KRAIEM**, Madame **JAKIC**,
Monsieur **DELHALT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Madame **TOURBEZ**,
Monsieur **LUNAZZI**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **PAGNOU** a donné pouvoir à Monsieur **Le Maire**
Monsieur **INDIANA** a donné pouvoir à Madame **CABRERA**

Secrétaires de séance : Monsieur **JEANNY** et Monsieur **LUNAZZI**

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

RAPPORTEUR : Madame **DOS RAMOS**

VU la Délibération n° 40.10.2020 en date du 7 Octobre 2020 portant sur la mise en place de la gratuité de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} novembre 2020,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du service apporté par cette infrastructure communale, il s'avère nécessaire de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque,

CONSIDERANT qu'il est indispensable que des règles claires dans l'organisation de la bibliothèque municipale soient établies et portées à la connaissance du public,

CONSIDERANT que le règlement intérieur proposé encadre les conditions d'accès à la bibliothèque, de consultation et de réservation des ressources documentaires, d'inscription et de prêt de documents,

CONSIDERANT que ce règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage à l'intérieur de la bibliothèque municipale,

CONSIDERANT qu'il sera également remis à chaque adhérent lors de son inscription et à tout usager en faisant la demande,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- ⇒ **ACCEPTE** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le
et a été publiée le
Le Maire*

Le Maire

Patrice GEBAUER



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*